



Bulletin d'adhésion - saison 2024 / 2025			
Je soussigné (e)		Né (e) le	
N° de licence			
Adresse			
Code postal		Ville	
Adresse E-mail (en majuscules pour plus de lisibilité)		@	
Tél fixe		Tél portable	
-			

Je demande à adhérer à l'Amicale « GROUPE 503 » et déclare en acceptant les Statuts et le Règlement Intérieur téléchargeables sur le site <https://www.audaxg503.com/>

Le coût de l'adhésion pour la saison 2024/2025 est de :
15 € si licence prise dans une autre association
46.00 € si licence prise auprès du Groupe 503

J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 Juillet 1984 fait obligation aux Amicales et Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, plusieurs formules d'assurance me sont proposées par la FF Randonnée pour couvrir mes propres accidents corporels.

Tous les adhérents **doivent être licenciés de la Fédération Française de Randonnée ou de l'UAF** et fournir, lors de leur inscription la photocopie de leur licence à jour.

- Si je refuse la publication de photos entre adhérents prises lors des activités et éventuellement dans diverses publications servant à promouvoir la marche Audax, je le signale en cochant ici :
- Si je refuse que mes coordonnées (adresse, téléphone, email) soient communiquées aux adhérents de l'amicale, je le signale en cochant ici :

Je m'engage :

- **À me conformer** au Règlement Intérieur de l'Amicale,
- **À être convenablement équipé** pour les activités auxquelles je participe, notamment avoir des chaussures et vêtements adaptés à la pratique de la Marche d'Endurance (randonnées sportives, marches Audax, toutes manifestations sélectionnées par l'Amicale),
- **À respecter** les consignes du capitaine de Marche ainsi que celles du Code de la Route, et notamment à être vigilant, lors de la traversée ou de l'emprunt des différentes routes rencontrées,

Pièces à joindre :

- **Pour les licenciés d'autres associations sportives** (FFRP, FFA, UAF ...) : photocopie de la licence année 2025.
- **Pour une première inscription** : Un Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique de la marche d'endurance de moins de 6 mois.
- **Pour un renouvellement** : Attestation du parcours de prévention santé (PPS). (<https://pps.athle.fr/>)

Bulletin à transmettre à Groupe 503 accompagné des documents réclamés
ou en ligne à :

<https://www.helloasso.com/associations/groupe-503/adhesions/adhesion-groupe-503-2024-2025>

Fait à

, le

Mention manuscrite "lu et approuvé" et signature.